



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/007

**OBJET : TARIFS SALLES DE RÉUNION 2020/2021
DURANT LA PÉRIODE DE COVID-19 – MODIFICATION**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

**Le 12 janvier de l'année deux mille
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/007

**OBJET : TARIFS SALLES DE RÉUNION 2020/2021
DURANT LA PÉRIODE DE COVID-19 – MODIFICATION**

- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** le procès-verbal de mise à disposition du Centre de Ressources du Site Montesquieu par le Département de la Gironde,
- Vu** les délibérations successives depuis 2007 fixant les tarifs du Centre de Ressources,
- Vu** les délibérations 2019/179 du 9 décembre 2019 et 2020/018 du 25 février 2020 modifiant les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2020,
- Vu** la délibération 2020/115 du 6 octobre 2020 modifiant les tarifs du Centre de Ressources pour respecter les mesures sanitaires durant la période de pandémie de Covid-19,
- Vu** l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales tel que modifié par le décret n°2017-508 du 7 avril 2017 fixant le seuil de recouvrement des créances non fiscales à 15 euros,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Depuis la reprise de la gestion du Centre de Ressources du Site Montesquieu par la Communauté de Communes de Montesquieu le 1er avril 2007, la CCM dans le cadre de sa compétence développement économique propose des locaux à usage de bureau et de laboratoire aux porteurs de projets et aux jeunes entreprises désireuses de créer et de développer leur activité sur le territoire.

Par ailleurs, des salles de réunion sont proposées aux entreprises à la location.

Dans le cadre des mesures sanitaires mises en œuvre durant la période de pandémie de Covid-19, les consignes d'utilisation des salles de réunion ont dû être adaptées. Ainsi, le nombre de places disponibles a dû être réduit pour respecter les mesures sanitaires.

Il convient de voter ces tarifs, en complément de la délibération 2020/115 pour une erreur relative au montant de la location de la salle Micron pour 2 heures. En effet, cette salle était proposée à 10€ HT soit 12€ TTC, mais ce tarif est non applicable car la réglementation en vigueur ne permet pas l'émission d'un titre dont le montant est inférieur à 15€.

En complément de la délibération 2020/115 et conformément à l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales susvisé, il convient d'ajuster le tarif de la salle Micron.

Aussi, une nouvelle tarification est proposée à hauteur de 13€ HT, soit 15,60€ TTC.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/007

**OBJET : TARIFS SALLES DE RÉUNION 2020/2021
DURANT LA PÉRIODE DE COVID-19 – MODIFICATION**

Afin de proposer des tarifs adéquats, une nouvelle tarification est appliquée jusqu'à nouvel ordre :

	Salle Micron		Salle Montesquieu		Salle Eurekapole		Salle Millésime	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Application des mesures sanitaires								
Nombre de places	6	4	11	6	12	7	40	20
	Euro HT	Euro HT	Euro HT	Euro HT	Euro HT	Euro HT	Euro HT	Euro HT
Forfait 2 heures	20,00 €	13,00 €	30,00 €	20,00 €	30,00 €	20,00 €	75,00 €	30,00 €
Demi journée	35,00 €	18,00 €	55,00 €	35,00 €	55,00 €	35,00 €	100,00 €	55,00 €
Journée	60,00 €	30,00 €	90,00 €	60,00 €	90,00 €	60,00 €	160,00 €	90,00 €
A partir du 3ème jour (remise)	/	/	/	/	/	/	432,00 €	310,00 €

Pour rappel, la CCM applique déjà une remise de 50% aux entreprises de la pépinière et 25% pour les entreprises locataires du Centre de Ressources, occupant le co-working ainsi qu'aux entreprises de la Technopole.

Il convient de voter l'application d'une nouvelle tarification pour les salles de réunion durant la période de Covid-19 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Vote les tarifs ci-dessus,
- Précise que les recettes afférentes sont inscrites au budget principal,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

